

Regards croisés sur le passé, le présent, l'avenir des OP...

► ORGANISATIONS PAYSANNES

BILAN, LIMITES, PERSPECTIVES D'AVENIR : qu'en est-il pour les Organisations de producteurs (OP) d'Afrique de l'Ouest ? Nous avons posé trois questions à cinq acteurs en lien plus ou moins étroit avec les OP : une OP elle-même, un ministre de l'Agriculture, une chercheuse, un conseiller agricole à la Cedeao et un bailleur de fonds. Regards croisés...

Entretien avec Sylvain Kouao

Chargé de la communication, Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (Anopaci).

► Propos recueillis à Paris, le 23/03/06. kouattoh@yahoo.fr

GRAIN DE SEL : *Quel est le bilan que vous faites pour l'Anopaci, presque dix ans après sa création (1998) ?*

SYLVAIN KOUAO : Le bilan que je tire aujourd'hui est positif. Tout d'abord parce que nous, producteurs, avons été pris en compte par les pouvoirs publics. Le langage a changé, l'État a un regard nouveau sur les producteurs. Cela, c'est grâce à la professionnalisation et à la mobilisation des producteurs qui connaissent leurs dossiers et savent de quoi ils parlent. Nous sommes des défenseurs de l'agriculture familiale — en Côte d'Ivoire, les plantations de café ou de cacao par exemple ne sont pas le fait de l'agro-industrie ! L'Anopaci a ainsi su devenir un interlocuteur incontournable et écouté de l'État. Et ce, d'autant plus que l'économie agricole ivoirienne est particulièrement puissante. Cet in-

terlocuteur n'est pas seulement critique, il est aussi force de proposition. Nous avons ainsi travaillé en concertation avec les pouvoirs publics, et obtenu des résultats concrets. Je

prendrai pour exemple la mise en place du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca), un fonds géré par les producteurs financé par la profession qui finance des projets directement issus des filières.

Elle a aussi su se transformer en interlocuteur reconnu des producteurs mêmes, développant des outils d'information à leur attention, avec notamment l'actuel projet de systèmes d'information sur les marchés (un projet sur neuf départements, en lien avec les radios rurales, diffusant des informations en langues locales). En test depuis

deux ans, ce projet a déjà obtenu des résultats très significatifs.

Sur le plan international enfin, l'Anopaci a su tisser des alliances opérationnelles avec des acteurs de premier plan. Elle est membre du Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa). Elle est également partenaire de la Fédération internationale des producteurs agricoles (Fipa), et entretient de bons rapports avec le Centre technique de coopération agricole (CTA) et l'association Agriculteurs français et développement international (Afdi).

Le bilan est donc très positif, d'autant plus que les organisations paysannes ivoiriennes sont jeunes et n'ont pas eu la tâche facile dans le contexte ivoirien.

GDS : *Quelles ont été les difficultés rencontrées par l'Anopaci au cours de ses années de fonctionnement ?*

SK : Des difficultés inhérentes au contexte sont les plus importantes : la situation politique a enclavé des zones, fragilisé et désorganisé des filières. Certains de nos partenaires sont partis, les banques et les bailleurs de fonds sont réticents à investir dans des endroits peu sûrs. Dans ce contexte, difficile d'avancer sur des dossiers d'importance tels la qualité des produits, leur mise aux normes...

Les autres difficultés que nous rencontrons tiennent au fait de priorités qui ne sont pas à l'agenda du gouvernement ; aussi des dossiers qui nous sont chers n'ont pu avancer autant que souhaité. Je pense au conseil de gestion, à la fiscalité, à l'information agricole (la nouvelle loi sur la presse nous interdit de publier notre journal, *Le Professionnel agricole*, demandant aux éditeurs de se constituer en sociétés de presse

avec un capital que nous n'avons pas les moyens de réunir...).

GDS : *Quels sont les défis pour l'avenir ?*

SK : L'information, apporter l'information aux petits producteurs, voilà notre défi. Le monde évolue, les petits producteurs ne peuvent rester en marge de ces évolutions. Ils doivent être au courant des normes de qualité de production pour mieux vendre. La formation est un second défi, lié à ce premier. Sans formation, pas de modernisation, le risque est de rester en marge de la mondialisation. Un troisième défi est la nécessité d'une bonne politique foncière, qui permette aux jeunes de s'installer dans de bonnes conditions. Les textes existent mais personne ne les connaît.

L'intensification est aussi une priorité, si l'on donne de bonnes semences et de bons crédits aux jeunes, ils s'en sortiront. Je ne parle pas des OGM. Sur ce point je partage entièrement la position du Roppa qui insiste sur l'importance d'améliorer ce qui existe, nous n'avons pas encore tout testé au niveau « classique », pourquoi aller chercher plus loin ? Une bonne méthode de gestion, une bonne vulgarisation, de bonnes lois pour réglementer la recherche sont nécessaires.

Enfin, il faut une protection sous-régionale pour les produits agricoles africains. Sur ce point j'insiste sur le rôle du Roppa, cet outil très positif qui doit vraiment recentrer son action sur l'Afrique de l'Ouest et devenir une force incontournable dans la politique agricole de l'Uemoa. Il doit peser plus encore sur la politique dans la sous-région.

Aux bailleurs de fonds je dirais qu'il leur faut mieux encore écouter les producteurs. L'intelligence se trouve dans le milieu rural, ils doivent apprendre à exploiter cette richesse pour développer une relation de complémentarité, voire une complicité plus grande qu'aujourd'hui avec les OP.

« NOUS, PRODUCTEURS, AVONS ÉTÉ

PRIS EN COMPTE PAR LES POUVOIRS

PUBLICS »

► Propos recueillis par Valantine Achancho, à Yaoundé, le 30/05/06. minader@minader.cm

Les réponses de Clobert Tchata ont dû être coupées pour cette présentation, mais la version intégrale de sa contribution est mise en ligne sur le site de l'Inter-réseaux; Nous vous invitons à vous y rendre : www.inter-reseaux.org

Entretien avec Clobert Tchata

Ministre de l'Agriculture et du Développement rural du Cameroun.

GRAIN DE SEL : *Quel est le bilan que vous faites aujourd'hui de la situation des OP ?*

CLOBERT TCHATAT : Depuis son accession à l'indépendance, le Cameroun a toujours mis l'accent sur les organisations de producteurs pour réduire la pauvreté. Elles ont joué un rôle important dans l'organisation et la gestion des principales filières agricoles, notamment les produits de rente (cacao, café, coton, etc.). Avant la crise de la fin des années 80, avec la forte présence de l'État auprès des coopératives, ce secteur professionnel atteignait des résultats prometteurs.

Avec la libéralisation des filières agricoles, il y a eu un allègement significatif du dispositif public d'intervention en milieu rural. Très rapidement, grâce à la mise en place de la loi de 1992 sur les sociétés coopératives et les groupes d'initiatives communes (Gic), des milliers d'organisations sont nées. Les anciennes organisations coopératives se sont restructurées. Les nouvelles formes d'organisation (Gic et unions de Gic) ont pris le relais, notamment dans l'organisation des ventes du cacao et des cafés, dans les secteurs des fruits et légumes et de l'élevage. L'État a appuyé le renforcement de leurs capacités par plusieurs projets. Grâce à ces projets, certains secteurs de production se sont de plus en plus structurés avec une présence effective des organisations de producteurs dans les différents maillons des filières.

Par ailleurs, nous soutenons actuellement un processus visant à mettre en place une plate-forme nationale des OP pour que ces dernières participent plus activement à la concertation avec les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les autres acteurs du développement.

GDS : *Quelles sont les limites actuelles des OP ?*

CT : La pauvreté pluridimensionnelle qui touche les populations rurales a des conséquences certaines sur la performance des organisations de produc-

teurs. En effet, la libéralisation a déstabilisé les producteurs face aux règles du jeu basées sur la compétitivité et les performances économiques. Sans accès à l'information, les OP éprouvent des difficultés pour négocier l'achat des intrants ou la vente des produits.

Dans certaines localités, le foisonnement d'OP de petites tailles, ayant des ressources financières faibles et un faible volume d'activité, pose également problème. Elles ne peuvent pas faire le poids face à des opérateurs économiques.

L'insuffisance de financements disponibles limite la capacité d'investissement des OP. À cela s'ajoute la formation insuffisante des producteurs ou de leurs leaders pour assurer la gestion des projets, ce qui fragilise les initiatives et hypothèque les résultats.

L'absence de plate-forme nationale des OP ne permet pas à l'État et aux partenaires d'assurer la continuité du dialogue avec les producteurs. De plus les OP sont dépendantes du financement extérieur pour lesquelles elles ne présentent généralement pas de garanties satisfaisantes en termes de volume d'activité, de gestion de la qualité, d'audits externes, etc.

Enfin, au niveau des structures privées d'appui technique et/ou financier, partenaires des OP, on note une insuffisance de moyens financiers et logistiques.

GDS : *Quelles sont vos attentes vis-à-vis des OP ?*

CT : L'émergence d'un mouvement professionnel paysan devrait à terme permettre aux organisations de producteurs d'une part, de prendre en charge certaines fonctions économiques et techniques, avec comme résultat l'amélioration de leurs revenus et, d'autre part, d'assurer la représentation des producteurs dans des instances interprofessionnelles. En effet, pour impliquer le producteur dans la conception et la mise en œuvre des politiques, il est indispensable qu'un

nouveau paysage professionnel se dessine au sein duquel apparaissent des organisations de producteurs fortes économiquement et représentatives.

À cet égard, l'État entend développer et consolider la politique de professionnalisation de l'agriculture afin que les producteurs agricoles et les éleveurs acquièrent la capacité de s'organiser de façon autonome, autour d'objectifs conformes à leurs priorités et à leurs intérêts. L'objectif, à terme, est de permettre aux organisations rurales professionnelles et interprofessionnelles de constituer la clé de voûte de notre stratégie de développement du secteur rural qui fait partie intégrante du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté et mis en œuvre par le gouvernement camerounais.

À ce titre, il convient donc de remettre à l'ordre du jour le caractère entrepreneurial des OP, s'appuyant sur des valeurs fondamentales, telles l'égalité, la démocratie, la solidarité, la transparence ou encore la responsabilité collective, etc.

Cependant, si l'État appuie et appuiera sincèrement et sans détours les OP pour qu'elles deviennent à terme des interlocuteurs crédibles, il n'en demeure pas moins qu'elles devront se soumettre à un minimum de « contrôle de qualité » de la part de l'État conformément à la législation en vigueur.

Enfin, nous n'oublions pas que les organisations de producteurs ne seront fortes que si leurs membres, les producteurs, améliorent durablement leurs conditions économiques. L'organisation de producteurs n'est qu'un moyen qui doit avant tout proposer des services qui améliorent les revenus de ses membres. C'est pourquoi, nous développons en ce moment un programme d'appui à l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles familiales.

« FAIRE DES ORGANISATIONS

PROFESSIONNELLES LA CLÉ DE VOÛTE DU

DÉVELOPPEMENT AGROPASTORAL »

► Propos recueillis par E-Mail le 10/06/06. marie-rose.mercoiret@cirad.fr
Les réponses de Marie-Rose Mercoiret à nos questions ont dû être coupées pour cette présentation, mais la version intégrale de sa contribution est mise en ligne sur le site de l'Inter-réseaux. Nous vous invitons à vous y rendre : www.inter-reseaux.org

Questions posées à Marie-Rose Mercoiret

Sociologue, chercheuse au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad).

GRAIN DE SEL : *Quel est le bilan que vous faites aujourd'hui de la situation des OP ?*

MARIE-ROSE MERCOIRET : Les années 90 ont marqué un tournant pour les organisations paysannes africaines qui revêtent aujourd'hui, dans la plupart des pays, des caractéristiques nouvelles. On observe tout d'abord la multiplication des organisations locales ou micro-locales (groupements, comités, associations) que confirment toutes les observations et études disponibles. Le renforcement des dynamiques fédératives au niveau national me paraît la deuxième évolution importante qu'ont connue les OP dans la dernière décennie et, dans certains pays, cela a permis aux organisations paysannes de s'affirmer en tant qu'acteur à part entière face aux autres acteurs (économiques, institutionnels et politiques) et de participer à des débats dont elles étaient exclues

auparavant. Le regroupement des organisations paysannes s'effectue souvent sur une base sectorielle, par filières et nationale. Des regroupements s'opèrent aussi au niveau national entre des organisations fédératives d'origine et de nature très diverses et ont alors souvent une visée plus globale. La dynamique fédérative s'est étendue récemment à l'échelon supranational avec la création en 2000 du Roppa en Afrique de l'Ouest, puis de la Plateforme des organisations paysannes d'Afrique centrale (Propac), de la Fédération des paysans d'Afrique de l'Est (EAFF), etc.

GDS : *Quelles sont les limites actuelles des OP ?*

MRM : Il me paraît hasardeux de porter un jugement sur les « limites » des OP tout comme de se prononcer sur « leurs forces » ou « leurs faiblesses ». Tout d'abord parce que les organisations paysannes sont très diverses. Ensuite parce que les appréciations portées sur les organisations paysannes en général sont souvent fondées sur les représentations que les acteurs exté-

rieurs (« qui évaluent ») se font de ce que « doit être une organisation paysanne ». Enfin, parce que l'idée selon laquelle les organisations paysannes devraient évoluer selon une trajectoire linéaire qui leur permettrait de dépasser « leurs limites » ne me paraît pas avoir de précédent historique avéré. Les organisations paysannes reflètent certaines caractéristiques des sociétés locales dans lesquelles elles émergent, elles agissent et sont traversées par les conflits, les contradictions que connaît la société globale et les pratiques qui ont cours.

Ceci étant dit, il paraît évident, et la plupart des organisations paysannes fédératives le soulignent, que les OP sont confrontées à de très nombreuses difficultés qui limitent les actions qu'elles veulent mener et leur capacité à atteindre leurs objectifs. La liste de ces difficultés est longue mais on peut notamment en

citer quatre :

- de nombreuses organisations paysannes fédératives ont réussi à s'autonomiser (ou à préserver leur autonomie) vis-à-vis de l'État même si cela n'est pas encore toujours le cas ; leur autonomie est cependant limitée par deux facteurs ; il s'agit d'une part de leur faible autonomie financière, et d'autre part, de la prégnance des modèles véhiculés par les acteurs dominants auxquels les OP adhèrent ou avec lesquels elles doivent composer ;
- une deuxième difficulté est le degré de structuration interne parfois faible de certaines organisations qui résulte souvent de leur jeunesse (systèmes de communication interne peu efficaces, nombre limité de responsables formés, mécanismes de fonctionnement, de prise de décision et de gestion parfois encore peu formalisés et diversement respectés) ;
- nombre de difficultés que rencon-

trent les OP sont liées au contexte dans lequel elles se construisent et agissent et qui leur est très inégalement favorable. Les OP sont certes aujourd'hui « reconnues » par les pouvoirs publics mais cette reconnaissance est dans les faits parfois limitée ;

- de façon plus générale, les relations des OP avec les autres acteurs sont marquées par de profondes asymétries qui mettent les organisations en position défavorable dans beaucoup de négociations : asymétries dans l'accès à l'information, dans le recours à une expertise indépendante, rapports de force défavorables, etc.

GDS : *Quelles sont vos attentes vis-à-vis des OP ?*

MRM : À proprement parler, je n'ai pas « d'attente » vis-à-vis des organisations paysannes et quand (comme beaucoup de gens) je me surprends à en avoir, j'essaie de combattre du mieux possible cette tentation. Dans les relations que les ruraux, à travers leurs organisations, s'efforcent de nouer avec les autres acteurs, beaucoup de difficultés, de malentendus semblent venir précisément d'un « trop plein » d'attentes à l'endroit des organisations paysannes.

Ce qui paraît en revanche important à noter c'est que la prise de parole récente des organisations paysannes contribue au renouvellement et à l'élargissement du débat sur l'agriculture et permet de poser la question de l'avenir des agricultures familiales dans une économie globalisée. Elles ont ainsi à faire face à un défi considérable et ne pourront influencer

sur les orientations futures que si elles sont à même de formuler des propositions argumentées et articulées aux différents niveaux de décision, de les porter collectivement, de nouer des alliances, etc. Les évolutions récentes montrent que cette volonté existe et que des instruments se mettent progressivement en place dans ce sens.

« LA PRISE DE PAROLE DES

ORGANISATIONS PAYSANNES RENOUVELLE

LE DÉBAT SUR L'AGRICULTURE... »

« ... ET POSE LA QUESTION DE L'AVENIR

DES AGRICULTURES FAMILIALES DANS UNE

ÉCONOMIE GLOBALISÉE »

► Propos recueillis par téléphone le 25/04/06. mbodjyamar@yahoo.fr

Les réponses à cet entretien portent principalement sur le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa). Une version agrémentée d'informations complémentaires à cette contribution est mise en ligne sur le site de l'Inter-réseaux; Nous vous invitons à vous y rendre : www.inter-reseaux.org

« ROPPA ET RECAO ONT RÉUSSI À FAIRE

PARTAGER LEUR VISION DE LA POLITIQUE

AGRICOLE DE LA CEDEAO »

Entretien avec Yamar Mbodj

Conseiller agricole à la Cedeao ayant participé au processus de mise en place de la politique agricole de la Cedeao (Ecowap¹).

GRAIN DE SEL : *Quel est le bilan que vous faites aujourd'hui de la situation des OP ?*

YAMAR MBODJ : J'ai eu la chance de voir le Roppa, le Recao et d'autres organisations de producteurs grandir. J'ai en effet animé, pour le Cilss, Sahel 21, un processus participatif pour une vision des sociétés sahéliennes.

Voici une quinzaine d'années est apparu ce qui devait devenir le Roppa. Depuis lors, ce qui me frappe le plus, c'est que ces organisations (Roppa, Recao) ont pris leur rôle très au sérieux. Elles se sont impliquées de façon très conséquente dans la politique agricole de la Cedeao et dans l'ensemble des réflexions menées concernant l'agriculture à l'échelle sous-régionale. Elles ont su donner leur propre vision, faire part intelligemment de leur expérience. J'ai été frappé par leur connaissance du secteur et leur professionnalisme : elles se sont montrées souvent bien plus au fait des problématiques du secteur agricole que les experts sur la région. Et elles ont fait preuve d'une grande habileté en matière de plaidoyer.

Avant leur apparition, nous avions à faire à une multitude d'acteurs plus ou moins bien organisés, sur lesquels il était difficile de s'appuyer pour organiser la réflexion aussi bien au sein des pays qu'entre les pays.

GDS : *Quelles sont les limites actuelles des OP ?*

YB : Les OP et *a fortiori* le Roppa sont très sollicités, que ce soit au plan national, régional ou international. Le risque est que ces multiples sollicitations les divertissent.

Par exemple lors de la récente négociation sur le tarif extérieur commun (Tec) de la Cedeao, elles n'ont pas été

1. « Ecowap » est l'acronyme désignant la politique agricole de la Cedeao. Pour plus d'information sur cette politique, cf. « Une politique agricole commune pour l'Afrique de l'Ouest », GDS 30, mars 2005.

présentes, mobilisées sur la rencontre de l'Organisation mondiale du commerce de Hong Kong, et sur d'autres activités et processus. Elles auraient pu alors être plus présentes, comme elles l'ont été lorsque nous avons parlé des accords de partenariat économique. Je défends toujours quant à moi cette position : mieux vaut être dans un processus et exprimer ses attentes que d'être en dehors et critiquer.

Or nous avons récemment reçu, à la Cedeao (cette lettre a aussi été adressée à l'Uemoa), une lettre du Roppa faisant part de son insatisfaction sur les négociations actuelles concernant le Tec justement. Bien qu'amère, la lettre est constructive en cela qu'elle propose une réflexion argumentée qui est intéressante pour faire avancer les choses. Si l'Ecowap retient le principe de la protection différenciée, le Tec s'inscrit dans le prolongement des quatre bandes tarifaires de l'Uemoa². Or le Roppa, comme tous les acteurs du secteur agricole, revendique une cinquième bande, qu'il justifie et dont il explicite l'usage. Cette cinquième bande permettrait d'assurer une protection suffisamment incitative et efficace pour assurer la préférence communautaire pour les produits vivriers.

Cela étant dit, il faut noter que la réflexion du Roppa sera versée aux travaux du groupe Cedeao-Uemoa sur le Tec, et que le Roppa sera invité à donner ses propositions, au cours des ateliers nationaux et régionaux prévus en 2006.

Parmi les autres difficultés que je vois, le risque de décalage du Roppa vis-à-vis de sa base est réel, c'est en

2. Le Tarif extérieur commun de la Cedeao, qui implique l'application des taux de droit de douane identiques pour les produits importés dans l'espace Cedeao, doit être appliqué sur une période transitoire devant aller jusqu'à décembre 2007, en prenant comme base le Tec de l'Uemoa pour la classification des produits. Le Tec de la Cedeao devrait comporter ainsi quatre bandes tarifaires (0 %, 5 %, 10 %, 20 %). Source : Mémoire du secrétariat exécutif relatif à l'adoption d'un Tec-Cedeao, Abuja, avril 2005.

quelque sorte la rançon du succès. Dans ce contexte, il leur faut savoir faire les bons choix, ne pas céder à la pression des organisations intergouvernementales et autres acteurs du développement, tout en gardant le lien avec le terrain. Participer à une rencontre internationale, quand bien même elle serait de haut niveau, ne peut être considéré comme une fin en soi.

Si j'avais un conseil à leur donner c'est d'avoir un programme de travail, une planification et de suivre ces outils avec sérieux. Là est toute la difficulté.

GDS : *Quelles sont les défis de l'avenir pour les OP ?*

YB : Planifier l'activité et veiller à une mise en œuvre rigoureuse des programmes de travail comptent selon moi parmi les défis les plus importants que le Roppa doit affronter. Il lui faudra également parvenir à gérer la croissance. Même des organisations intergouvernementales sont tombées dans ce piège. Le Roppa est de plus en plus sollicité au niveau du continent africain et plus seulement de l'Afrique de l'Ouest. Ce type d'intervention peut être mis à son actif comme très positif : on a fait appel au Roppa pour mobiliser des producteurs au Ghana ou au Nigeria récemment. Des paysans parlent aux paysans, le dialogue est plus facile qu'avec des fonctionnaires. Mais cet élargissement comporte des risques. Les batailles de leadership risquent aussi d'apparaître...



► Propos
recueillis par E-
Mail le 08/06/06.
odurand
@worldbank.org

Questions posées à Olivier Durand

Ingénieur agronome, chargé de projets à la Banque mondiale.

GRAIN DE SEL : *Quel est le bilan que vous faites aujourd'hui de la situation des OP ?*

OLIVIER DURAND : Ces dernières années ont vu une véritable montée en puissance des organisations paysannes, notamment en Afrique de l'Ouest. Dans beaucoup de pays, les OP ont pu s'imposer et se faire reconnaître comme acteurs incontournables dans les débats sur le développement agricole et rural. Les expériences récentes au Sénégal et au Mali ont montré qu'elles sont aujourd'hui capables de faire entendre la voix des producteurs et de contribuer de façon parfaitement crédible à l'élaboration des politiques agricoles. D'autres OP ont su se positionner comme acteur central de filières agricoles, comme au Burkina Faso dans le secteur coton.

Suite au désengagement des États, les OP sont de plus en plus considérées comme des acteurs à part entière du secteur privé appelés à jouer un rôle économique dans le domaine des services d'appui à la production et de la mise en marché des produits agricoles. Elles jouent un rôle essentiel pour promouvoir de nouvelles approches de services agricoles et faire avancer des changements institutionnels. Dans beaucoup de pays, les OP ont constitué le moteur principal pour forcer les services agricoles à se mettre plus à leur écoute, pour évoluer vers des logiques de services à la demande, redevables des producteurs.

Enfin, un important travail de fond a été amorcé sur la structuration des organisations, afin de renforcer leur connexion avec la base, de soutenir la circulation de l'information entre producteurs et d'assurer une consultation régulière des producteurs à la base. Ce travail est difficile à conduire, prend du temps et nécessite des moyens humains et financiers importants, mais il est à la base de la légitimité et de la crédibilité acquises par plusieurs grandes organisations paysannes africaines.

GDS : *Quelles sont les limites actuelles des OP ?*

OD : Si les OP ont aujourd'hui bien investi le champ de l'élaboration des politiques agricoles et de la participation

aux programmes de développement, elles restent néanmoins faibles sur le plan économique. Leur contribution reste essentiellement fondée sur des argumentaires socio-politiques qui mériteraient d'être complétés par des analyses économiques et des expériences de terrain propres pour renforcer le poids. Concrètement, les OP ont souvent des données, issues du conseil d'exploitation par exemple, qu'elles ne valorisent pas suffisamment.

Elles disposent également de nombreuses expériences de terrain dont les résultats économiques ne sont pas suffisamment mesurés et valorisés (fonds à la demande des PA-SAOP¹ par exemple). On se contente trop souvent de dire que l'expérience a marché, démontrant certes que les OP sont capables de conduire leurs propres actions mais sans convaincre en termes de résultats quantifiés et d'impact. C'est pourtant de cette manière qu'elles pourront persuader les bailleurs du bien-fondé de leurs approches et de leur mobilisation.

En généralisant un peu, on peut dire que les OP d'Afrique de l'Ouest, et dans une moindre mesure d'Afrique centrale, assument bien des fonctions de représentation et de défense des intérêts des producteurs mais qu'elles ne sont pas suffisamment engagées dans des actions commerciales ou insérées dans des filières économiques. Il y a là une différence majeure avec les OP d'Afrique de l'Est et australe. Ces dernières, en revanche, sont souvent moins actives sur le plan des politiques agricoles. Des échanges entre ces deux parties de l'Afrique seraient certainement enrichissants de part et d'autre.

GDS : *Quelles sont vos attentes vis-à-vis des OP ?*

OD : D'abord, sur le plan des politiques agricoles, comme souligné précédemment, il nous faut maintenant

dépasser le champ des revendications pour traduire les orientations et les principes de politique agricole en véritables propositions concrètes, opérationnelles et chiffrées sur les questions qui préoccupent les producteurs. On observe déjà un mouvement en ce sens et les bailleurs doivent accompagner les initiatives économiques et les actions pilotes conduites par les OP elles-mêmes. Les OP doivent aussi se démarquer des autres acteurs de la

société civile pour se positionner et s'affirmer comme véritables acteurs économiques, éléments à part entière du secteur privé.

Bien entendu, il faut que les gouvernements et les bailleurs acceptent de

jouer le jeu et dépassent le participatif de façade en donnant véritablement les moyens humains et financiers aux OP de progresser. On ne peut plus continuer à prétendre que les OP ne sont pas prêtes pour justifier de ne pas les responsabiliser et de ne pas leur confier des financements à mettre en œuvre. Sans leur donner les moyens de renforcer leur légitimité et leur crédibilité par de la formation, de l'information et de l'animation, on ne sortira jamais de ce cercle vicieux. Beaucoup de gouvernements utilisent cet argument pour justifier le *statu quo*.

En retour, si l'on parle de responsabilisation et de partenariat, les OP doivent faire un effort de transparence vis-à-vis des bailleurs de fonds. Nous avons souvent le sentiment d'être cloisonnés chacun dans son projet sans pouvoir accéder à une vision globale des activités et des financements de ces organisations. Il faut inverser la logique souvent rencontrée de « un projet – un bailleur » pour s'inscrire dans des soutiens multi-bailleurs à un programme pluriannuel de l'OP.

« GOUVERNEMENTS ET BAILLEURS
DOIVENT DONNER VÉRITABLEMENT LES
MOYENS AUX OP DE PROGRESSER »

1. Programmes d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes.